

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5640**

### Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Technicien d'études du bâtiment : option B : Assistant en Architecture

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative (5ème CPC)	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du baccalauréat professionnel Technicien d'études du bâtiment : option Assistant en Architecture, exerce ses activités en priorité dans les entreprises d'architecture et de maîtrise d'oeuvre, mais peut aussi être accueilli au sein des collectivités territoriales, dans des grands groupes publics ou privés, chez des donneurs d'ordre institutionnels, des architectes d'intérieur.... La mission principale de ce technicien collaborateur en architecture est de traduire graphiquement les projets architecturaux. Les fonctions exercées sont liées aux phases de déroulement d'un projet architectural :

- phase d'avant-projet : esquisses, études préliminaires, avant-projets sommaires et définitifs et autorisations de construire
- phase de projet : CAO et DAO, dessins architecturaux, études techniques, réalisation de maquettes et assistance au maître d'ouvrage
- phase de réalisation : dessins d'exécution, assistance à l'exécution des marchés de travaux et à la réception des ouvrages.

Suivant l'importance et l'organisation de l'entreprise d'accueil de ce technicien, son intervention se situe à tous les niveaux de l'acte de construire comme l'élaboration du dossier de définition, la consultation des entreprises, l'analyse des offres, la préparation des travaux, le suivi de la réalisation ou la réception des ouvrages et ce, sous le contrôle de sa hiérarchie.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

entreprises d'architecture et de maîtrise d'oeuvre, collectivités territoriales, donneurs d'ordres institutionnels, grands groupes publics ou privés, entreprises du paysage, architectes d'intérieur.

Collaborateur d'architecte; dessinateur du BTP; dessinateur d'aménagement paysager; dessinateur d'aménagement d'intérieur.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

F1202 : Direction de chantier du BTP

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Analyse d'un programme de construction - Production de documents graphiques
- Élaboration d'éléments de présentation
- Présentation d'une activité de suivi de chantier
- Suivi économique d'un projet
- Suivi de travaux
- Mathématiques et sciences physiques
- Travaux pratiques de sciences physiques
- Langue vivante
- Français
- Histoire - Géographie
- Éducation artistique - Arts appliqués
- Éducation physique et sportive

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé: - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité, d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

articles D 337-51 à D 337-94 du Code de l'Éducation

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté du 8 avril 2008 portant création du baccalauréat professionnel Technicien du bâtiment: option B: Assistant en Architecture première session en 2010

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Base Relet Cereq <http://www.cereq.fr>

##### Autres sources d'information :

Autres sources d'information: CNDP

ONISEP

<http://www.cndp.fr>

<http://www.cereq.fr>

<http://www.onisep.fr>

##### Lieu(x) de certification :

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :